

mesdocteurs.com : des médecins payés pour donner des conseils en ligne

Stéphane Long | 06.02.2016



Crédit Photo : mesdocteurs.com

Le téléconseil médical rémunéré va-t-il séduire les médecins ? Ils auront bientôt l'embarras du choix pour se lancer. Depuis plusieurs mois, les plateformes de mise en relation entre praticiens et patients se multiplient. Dernière en date : mesdocteurs.com. Lancé en rodage au cours du second semestre 2015, le site s'apprête à monter en puissance, après une levée de fonds de 1,2 million d'euros.

Le principe : les patients sont invités à poser leur question par écrit, sur le Web, ou depuis l'application mobile mesdocteurs (disponible sur iOS). Un médecin leur répond sous 48 heures, moyennant le paiement de 2,99 euros (service gratuit pendant l'offre de lancement). La réponse arrive dans les 15 minutes à condition de déboursier un peu plus, soit 4,99 euros. Troisième possibilité, le dialogue en direct avec un professionnel coûte 1,99 euro la minute (chat écrit). La rémunération des médecins n'a pas été précisée au « Quotidien ». Les praticiens contactés par téléphone n'ont pas souhaité s'exprimer.

Près de 80 généralistes et spécialistes sont inscrits sur la plateforme, indique Chloé Ramade, co-fondatrice du site, mais seulement 16 professionnels sont actifs pour l'instant. « Ils ont été validés par notre comité scientifique qui les a appelés individuellement. On demande également à chaque praticien d'avoir une assurance responsabilité civile qui les couvre pour le téléconseil », précise-t-elle.

Le parcours de soins court-circuité ?

mesdocteurs.com n'a pas vocation à remplacer une consultation. « On n'est pas là pour court-circuiter le parcours de soins, bien au contraire, explique Séverine Grégoire, co-fondatrice du service. Les gens ont le réflexe de consulter le Web pour leur santé, mais les informations qu'ils trouvent sont peu sûres et parfois

anxiogènes. Nos médecins apportent des réponses fiables et surtout ils peuvent les convaincre de consulter leur généraliste si nécessaire. »

Les patients seront-ils prêts à payer ? « On ne touchera pas toute la population, reconnaît Chloé Ramade. Mais il y a des gens qui se tourneront vers notre service, soit parce qu'ils n'osent pas poser certaines questions à leur médecin traitant en matière de gynéco, de sexologie... soit parce qu'ils sont stressés, qu'ils veulent une réponse rapide et fiable, soit parce qu'ils habitent dans un désert médical. »

Les créateurs de mesdocteurs.com assurent avoir suivi les recommandations du Conseil national de l'Ordre avant de se lancer. Il n'empêche, la légalité de mesdocteurs.com et des autres sites de téléconseils rémunérés (medecindirect.fr, francemedecin.fr, directoDoc.fr...) est aujourd'hui sujette à caution.

Le code de santé publique ([article 53](#) du code de déontologie médicale) est catégorique : « L'avis ou le conseil dispensé à un patient par téléphone ou par correspondance ne peut donner lieu à aucun honoraire. » Les médecins qui recourent à ce type de service seraient donc en infraction... en théorie. En pratique, aucun d'entre eux n'aurait été inquiété par l'Ordre pour cette raison. D'ailleurs, le CNOM assure ne pas vouloir interdire les plateformes de téléconseil, mais plutôt encadrer leurs pratiques.

« Nous rendrons publique notre position et nos préconisations le 10 février prochain sur l'ensemble du sujet de "Telemedecine, Art. 53 et Uberisation de prestations médicales" », indique Jacques Lucas, vice-président du Conseil, en charge de ces problématiques. Le législateur devra ensuite se saisir du sujet pour faire évoluer la réglementation, jugée obsolète par de nombreux acteurs.

Source : [Lequotidiendumedecin.fr](http://lequotidiendumedecin.fr)

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer des services ou des offres adaptés à vos centres d'intérêts | [Poursuivre](#) - [En savoir plus](#)

- Masquer